

TARIFS DE LA FORMATION INFIRMIERE 2022/2023

FRAIS OBLIGATOIRES	Formation initiale + Etudiants inscrits à Pôle Emploi	Formation professionnelle continue (hors Pôle Emploi)
Droits d'inscription universitaires	170 € (chèque remis à l'IFSI, à chaque rentrée)	-
C.V.E.C.	95 € (paiement sur le site de la CVEC, à chaque rentrée)	-
Coût annuel de formation	8 300 € (coût/étudiant/an, pris en charge par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté)	7 600 € ou 8 300 € (selon la prise en charge des frais de déplacement en stages)

- **Le paiement de la CVEC permet la délivrance de la Carte d'étudiant, par l'Université de Dijon, et l'accès aux services universitaires.**
- **Les étudiants en FPC ont également accès aux services universitaires et reçoivent une Carte d'étudiant.**